



Rapport : TP2023-009
Date : 11 octobre 2023
Soumis par : Guillaume Boudrias
Objet : Étude de vitesse – Intersection Woods/Du
Château

Nature / Objectif

Le but du présent rapport est de présenter les résultats de l'analyse de la demande d'ajout d'un panneau d'arrêt au coin des rues Woods et Du Château.

Directive/Politique antécédente

Lors de la réunion du 3 mai 2021, la résolution suivante fut adoptée :

WHEREAS the speed of vehicular traffic appears to be somewhat problematic on a section of Woods Street as some citizens increase their speed due to the steep hill; and

WHEREAS there are no sidewalks along the said street to ensure the safety of pedestrians;

BE IT RESOLVED THAT Council hereby mandate the Administration to assess the vehicular traffic speed on Woods Street in an effort to determine if a four-way stop would be warranted at the intersection of Woods and Du Chateau Streets; and

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the Administration provide a report with their findings and their recommendation for Council's consideration;

Recommandation du service

ATTENDU QUE l'analyse de vitesse et de trafic effectuée au coin des rues Woods et Du Château en 2017 et en 2023 démontre qu'il n'existe aucun problème de vitesse à cette intersection; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal n'appuie pas l'installation d'arrêts dans tous sens à l'intersection des rues Woods et Du Château; tel que recommandé

WHEREAS the speed and traffic analysis carried out at the corner of Woods and Du Château streets in 2017 and 2023 shows that there is no speed problem at this intersection; and

BE IT RESOLVED THAT the municipal council does not support the installation of stops in all directions at the intersection of Woods and Du Château streets; as recommended

Historique

En 2017, l'administration a effectué une analyse (voir rapport INF2017-009 en pièce jointe) afin de savoir si l'achalandage ou la vitesse de l'intersection des rues Woods et Du château devrait justifier l'installation d'un arrêt dans

tout sens (Four-way stop). L'analyse a démontré que les statistiques recueillies ne justifiaient pas l'installation d'un tel arrêt.

En 2021, le conseil a mandaté l'administration d'effectuer une analyse de vitesse à cette même intersection afin de voir si la vitesse excessive perçue justifierait l'installation d'un arrêt à tout sens.

Discussion

L'administration a effectué une prise de donnée de la vitesse au mois de septembre 2022 et au mois de septembre 2023 pour une période de 7 jours à chaque occasion. Les données suivantes ont été recueillies :

Vitesse moyenne :	35 km/h
85 ^e percentile :	43 km/h
Automobiliste allant sous les 50 km/h :	98.5%

Selon les recommandations du ministère des Transports de l'Ontario, les municipalités devraient utiliser la vitesse associée au 85^e percentile afin de déterminer si la vitesse est un enjeu. En considérant le 85^e percentile et les autres données fournies ici haut, il est clair que la vitesse n'est pas un enjeu à l'intersection de la rue Woods et Du Château.

Il est important de noter qu'un résident peut parfois percevoir qu'un automobiliste roule à une vitesse excessive. Cette perception peut être influencée par le relief du chemin tel qu'une cote ou bien un chemin étroit.

Nous devons comprendre que l'administration se doit de prendre ses décisions basées sur la vitesse réelle et non la vitesse perçue.

Suite à des discussions, il semblerait que la perception excessive de vitesse est amplifiée par le fait qu'il y a un arrêt d'autobus directement à l'intersection. Si le conseil le désire, l'administration peut toujours faire demande auprès du consortium du transport scolaire afin que l'arrêt d'autobus soit déplacé et ainsi diminuer les risques d'accident.

Consultation

S.O.

Recommandation ou commentaires du comité

S.O.

Impact financier (monétaire/matériaux/etc.)

S.O.

Implications légales

S.O.

Gestion du risque (risk management)

S.O.

Implications stratégiques

S.O.

Documents d'appui

- Rapport INF2017-009